

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), Moneta Asset Management établit un compte rendu des conditions dans lesquelles Moneta a recouru à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours de l'année 2010.

Il convient de distinguer les deux FCP pour lesquels ce rapport s'applique : le FCP Moneta Micro Entreprises a vocation à notamment investir dans des valeurs peu liquides pour lesquelles l'exécution est primordiale ; le FCP Moneta Multi Caps a lui vocation à investir dans des valeurs plus liquides pour lesquelles l'exécution est plus facile.

Nous pensons que les frais payés par le FCP Moneta Micro Entreprises relatifs à l'exécution (capacité de traiter les ordres et d'assurer une affectation et un reporting corrects, mais aussi de trouver de la liquidité en traitant en bloc les valeurs moins liquides) sont de 0,10% du montant brut des transactions. Les frais relatifs à l'exécution sont estimés à 0,06% pour le FCP Moneta Multi Caps. Le reste des frais d'intermédiation rémunèrent les services d'aides à la décision (recherche d'analystes, d'économistes et stratégestes, et capacité à attirer notre attention sur des sujets importants).

Au cours de cette année 2010, la répartition entre les frais d'exécution et les frais correspondant aux services d'aide à la décision d'investissement est 73% et 27% respectivement pour le FCP Moneta Micro Entreprises et de 46% et 54% respectivement pour le FCP Moneta Multi Caps. Ces Fonds Communs de Placement relèvent tous deux de la classification AMF « actions françaises ».

Le montant des frais de services d'aide à la décision d'investissement reversés à des tiers dans le cadre d'un contrat de commission partagée représentent cette année 3,9% des frais d'intermédiation facturés aux deux FCP Moneta Micro Entreprises et Moneta Multi Caps.

Moneta Asset Management a pris un certain nombre de dispositions pour prévenir tout risque de conflit d'intérêts avec ses prestataires :

- Ceux-ci sont choisis selon un processus de notation rigoureux de la qualité du service proposé et de la valeur ajoutée que le prestataire apporte à la gestion du fonds.
- Il n'existe aucun lien capitalistique entre Moneta Asset Management et ses prestataires.
- Bien entendu, aucune commission n'est perçue par Moneta Asset Management de la part de ses prestataires.